



---

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

---

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Comité syndical

Réunion du 8 juin 2015

**Le Pays de la Bresse bourguignonne est soutenu par le Conseil Régional de Bourgogne, l'Etat et le Conseil Général de Saône-et-Loire au titre du contrat de projets avec la participation de l'Union Européenne grâce aux fonds structurels**



## PRÉAMBULE

---

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

# SOMMAIRE

---

---

PRÉAMBULE .....	
SOMMAIRE .....	
<b>1. L'INSTITUTION</b> .....	1
REPÈRES.....	1
TERRITOIRE .....	1
SIÈGE .....	4
COMPÉTENCES .....	4
ÉLUS .....	5
RÉUNIONS SYNDICALES.....	6
LE PERSONNEL ET LES MOYENS .....	10
<b>2. FINANCES ET FISCALITÉ</b> .....	12
COMPTE ADMINISTRATIF .....	12
PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES .....	14
TAXE DE SÉJOUR RÉCOLTÉE EN 2014 .....	15
<b>3. LES ACTIONS MENÉES EN 2014</b> .....	15
TOURISME.....	15
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE .....	16
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE .....	16
SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX .....	19
DEVELOPPEMENT LOCAL.....	20
LA DISSOLUTION DEFINITIVE DE L'ASSOCIATION SAONE BRESSE REVERMONT .....	20
LA CLOTURE DEFINITIVE DU CONTRAT DE PAYS 2007-2013 .....	20
LA FIN DE PROGRAMMATION DU LEADER FEADER 2007-2013 .....	21
L'EVALUATION FINALE 2007-2013 .....	22
LA CANDIDATURE LEADER FEADER 2014-2020 .....	23
LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT.....	24
AUTRES DOSSIERS .....	24

# 1. L'INSTITUTION

## REPÈRES

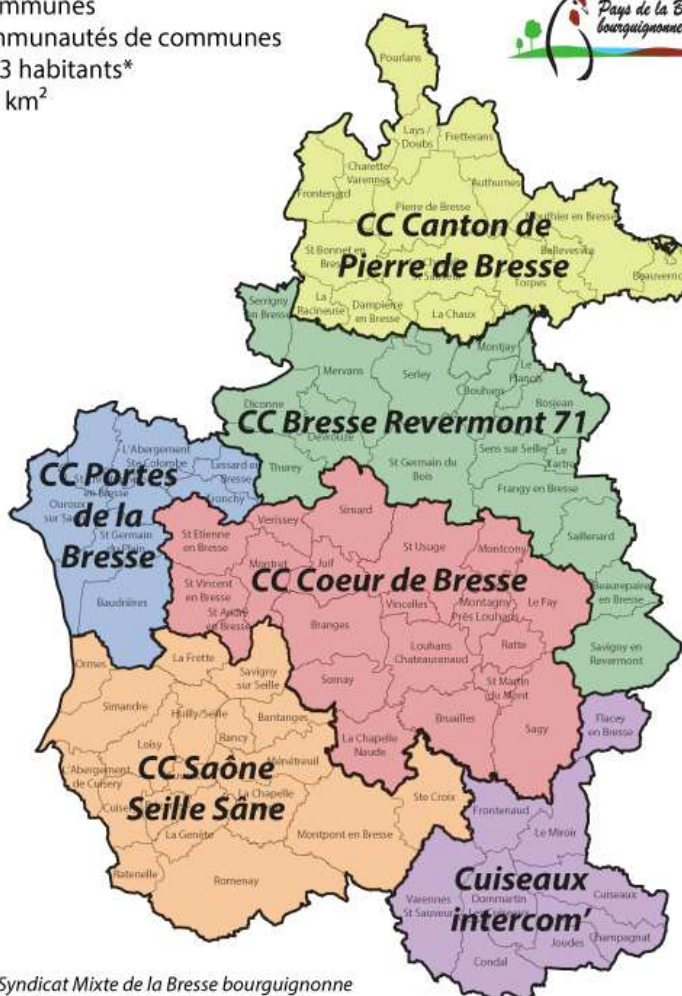
Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, créé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2009, est composé, en 2014, de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : communauté de communes de Cuiseaux Intercom', communauté de communes Cœur de Bresse, communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse, communauté de communes des Portes de la Bresse, communauté de communes Bresse Revermont 71 et communauté de communes de Saône Seille Sâne. L'arrêté préfectoral du 12 juin 2014 prend en compte le passage de 9 à 6 E.P.C.I. regroupant toujours 88 communes.

## TERRITOIRE

Le territoire de la Bresse bourguignonne est situé à l'Est du département de la Saône et Loire et s'étend sur 1 430 km<sup>2</sup>.

### Le territoire de la Bresse bourguignonne

88 communes  
6 communautés de communes  
66 263 habitants\*  
1 430 km<sup>2</sup>



Source : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne  
\* chiffres 2011, publiés au 1er janvier 2014

Le périmètre du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne regroupe les territoires de 6 communautés de communes, soit les 88 communes suivantes :

71001 - L'ABERGEMENT-DE-CUISERY	EPCI "Saône Seille Sâne"
71002 - L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	EPCI "Portes de la Bresse"
71013 - AUTHUMES	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71018 - BANTANGES	EPCI "Saône Seille Sâne"
71023 - BAUDRIERES	EPCI "Portes de la Bresse"
71027 - BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71028 - BEAUVERNOIS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71029 - BELLEVESVRE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71044 - BOSJEAN	EPCI "Bresse Revermont 71"
71045 - BOUHANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71056 - BRANGES	EPCI "Cœur de Bresse"
71061 - BRIENNE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71064 - BRUAILLES	EPCI "Cœur de Bresse"
71079 - CHAMPAGNAT	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71092 - LA CHAPELLE-NAUDE	EPCI "Cœur de Bresse"
71093 - LA CHAPELLE-SAINTE-SAUVEUR	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71097 - LA CHAPELLE-THECLE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71101 - CHARETTE-VARENNE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71121 - LA CHAUX	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71143 - CONDAL	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71157 - CUISEAUX	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71158 - CUISERY	EPCI "Saône Seille Sâne"
71168 - DAMPIERRE-EN-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71173 - DEVROUZE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71175 - DICONNE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71177 - DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71196 - LE FAY	EPCI "Cœur de Bresse"
71198 - FLACEY-EN-BRESSE	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71205 - FRANGY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71206 - LA FRETTE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71207 - FRETTERANS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71208 - FRONTENARD	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71209 - FRONTENAUD	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71213 - LA GENETE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71234 - HUILLY-SUR-SEILLE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71243 - JOUDES	EPCI "Cuiseaux Intercom"

71244 - JOUVENCON	EPCI "Saône Seille Sâne"
71246 - JUIF	EPCI "Cœur de Bresse"
71254 - LAYS-SUR-LE-DOUBS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71256 - LESSARD-EN-BRESSE	EPCI "Portes de la Bresse"
71261 - LOISY	EPCI "Saône Seille Sâne"
71263 - LOUHANS-CHATEAURENAUD	EPCI "Cœur de Bresse"
71293 - MENETREUIL	EPCI "Saône Seille Sâne"
71295 - MERVANS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71300 - LE MIROIR	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71303 - MONTAGNY-PRES-LOUHANS	EPCI "Cœur de Bresse"
71311 - MONTCONY	EPCI "Cœur de Bresse"
71314 - MONTJAY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71318 - MONTPONT-EN-BRESSE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71319 - MONTRET	EPCI "Cœur de Bresse"
71326 - MOUTHIER-EN-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71332 - ORMES	EPCI "Saône Seille Sâne"
71336 - OUROUX-SUR-SAONE	EPCI "Portes de la Bresse"
71351 - PIERRE-DE-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71352 - LE PLANOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71357 - POURLANS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71364 - LA RACINEUSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71365 - RANCY	EPCI "Saône Seille Sâne"
71366 - RATENELLE	EPCI "Saône Seille Sâne"
71367 - RATTE	EPCI "Cœur de Bresse"
71373 - ROMENAY	EPCI "Saône Seille Sâne"
71379 - SAGY	EPCI "Cœur de Bresse"
71380 - SAILLENARD	EPCI "Bresse Revermont 71"
71386 - SAINT-ANDRE-EN-BRESSE	EPCI "Cœur de Bresse"
71396 - SAINT-BONNET-EN-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71398 - SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	EPCI "Portes de la Bresse"
71401 - SAINTE-CROIX	EPCI "Saône Seille Sâne"
71410 - SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	EPCI "Cœur de Bresse"
71419 - SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	EPCI "Bresse Revermont 71"
71420 - SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	EPCI "Portes de la Bresse"
71454 - SAINT-MARTIN-DU-MONT	EPCI "Cœur de Bresse"
71484 - SAINT-USUGE	EPCI "Cœur de Bresse"
71489 - SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	EPCI "Cœur de Bresse"
71506 - SAVIGNY-EN-REVERMONT	EPCI "Bresse Revermont 71"

71508 - SAVIGNY-SUR-SEILLE	EPCI "Saône Seille Sône"
71514 - SENS-SUR-SEILLE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71516 - SERLEY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71519 - SERRIGNY-EN-BRESSE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71522 - SIMANDRE	EPCI "Saône Seille Sône"
71523 - SIMARD	EPCI "Cœur de Bresse"
71528 - SORNAY	EPCI "Cœur de Bresse"
71534 - LE TARTRE	EPCI "Bresse Revermont 71"
71538 - THUREY	EPCI "Bresse Revermont 71"
71541 - TORPES	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71548 - TRONCHY	EPCI "Portes de la Bresse"
71558 - VARENNES-SAINT-SAUVEUR	EPCI "Cuiseaux Intercom"
71568 - VERISSEY	EPCI "Cœur de Bresse"
71580 - VINCELLES	EPCI "Cœur de Bresse"

Ce territoire accueille 66 263 habitants (source INSEE, population municipale 2011 publiée au 1<sup>er</sup> janvier 2014)

---

## SIÈGE

Le siège du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est situé à la Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi (MIFE), 4 Promenade des Cordeliers 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD.

---

## COMPÉTENCES

---

### TOURISME

Le Syndicat mixte est compétent en matière de tourisme suite à l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2009. Il a pour mission :

- d'assurer l'accueil et l'information des touristes en séjour sur le Pays de la Bresse bourguignonne ;
- d'organiser et d'assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse bourguignonne, par le biais de la communication, l'animation, et la mise en marché de l'offre ;
- de participer à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local, en lien avec la structure porteuse du Pays de la Bresse bourguignonne

Pour ce faire, le Syndicat Mixte a créé l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne qui est opérationnel depuis septembre 2010 sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial.

---

## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

---

Le Syndicat mixte a pour mission l'élaboration, le suivi, et la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale suite à l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2012. Cette compétence implique également le suivi des documents d'urbanisme locaux dans le périmètre du SCOT.

---

## DÉVELOPPEMENT LOCAL

---

Le Syndicat mixte a acquis la compétence développement local suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013, définie comme suit dans les statuts du Syndicat mixte :

« Réflexion stratégique et élaboration de la charte territoriale du Pays de la Bresse bourguignonne et mise en œuvre ou participation aux actions de développement et d'aménagement menées dans le cadre de la charte territoriale. »

*Par un courrier daté du 15 mai 2014, M. le Préfet de Saône-et-Loire a indiqué que le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne « ne fera pas l'objet d'une transformation automatique » en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) créé par l'article 79 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.*

---

## ÉLUS

---

**Arrêté préfectoral du 12 juin 2014 relatif à la modification statutaire pour la représentation des communautés de communes passées de 9 à 6**

---

## COMITÉ SYNDICAL

---

Le Syndicat mixte est présidé par Anthony VADOT et est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de chacune des communautés de communes membres.

Le nombre de délégués est fonction de la population du groupement :

- groupement peuplé de moins de 7 000 habitants ..... 5 délégués
- groupement peuplé de 7 001 à 10 000 habitants ..... 6 délégués
- groupement peuplé de 10 001 à 13 000 habitants ..... 7 délégués
- groupement peuplé de 13 001 à 16 000 habitants ..... 8 délégués
- groupement peuplé de 16 001 à 19 000 habitants ..... 9 délégués
- groupement peuplé de plus de 19 000 habitants ..... 10 délégués

La population légale retenue pour le calcul du nombre de délégués est la population totale issue du dernier recensement général intervenu.

Selon cette répartition issue de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2014, le comité syndical est composé de 40 délégués titulaires (en sachant que le passage de 9 à 6 communautés de communes fin 2013 avait restreint ce comité de 48 à 36 membres).



Chaque EPCI désigne autant de suppléants appelés à siéger en cas d'empêchement de titulaires.

---

## BUREAU SYNDICAL

---

Par délibérations n°2014-026 et 2014-028 du 19 mai 2014, le Bureau est composé du Président, des trois Vice-Présidents (avec délégation de pouvoirs par arrêté du Président) et de 9 autres membres :

**Président** : Anthony VADOT

**1<sup>ère</sup> vice-présidente** déléguée au tourisme en lien avec les travaux de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne : Nadine MOREY (+ délégation de signature)

**2<sup>ème</sup> vice-président** délégué au développement local pour la préparation et le suivi des programmes d'actions issus du projet de territoire (Charte de Pays) et des politiques territoriales des financeurs : Jacques GUITON

**3<sup>ème</sup> vice-présidente** déléguée à l'aménagement de l'espace pour l'élaboration, le suivi et la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale : Françoise JACQUARD

**Les autres membres du Bureau** : Jocelyne MICHELIN, Sébastien JACCUSSE, Jocelyne EUVRARD, Daniel BERTIN, Jean-Michel LONGIN, Claudette JAILLET, Frédéric BOUCHET, Jean-Marc ABERLENC, Jean-Marc LEHRE

---

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

---

Par délibération n°2014-037 du 19 mai 2014, le comité syndical a institué une commission d'appel d'offres à caractère permanent chargée, lors des procédures de marchés publics, d'examiner les candidatures et d'attribuer les marchés. La CAO est composée du Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

**Président** : Anthony VADOT

**Membres Titulaires** : Nadine MOREY, Jacques GUITON, Jocelyne EUVRARD, Daniel BERTIN, Jocelyne MICHELIN

**Membres suppléants** : Jean-Michel LONGIN, Philippe ROUTHIER, Frédéric BOUCHET, Claudette JAILLET, Jean-Marc LEHRE

---

## REUNIONS SYNDICALES

---

**Règlement intérieur voté par délibération n°2014-055 du 15 septembre 2014**

---

## COMITÉ SYNDICAL

---

Au cours de l'année 2014, le comité syndical s'est réuni huit fois :

**LE 20 JANVIER 2014 – 18H00 :**

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 9 décembre 2013
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

- Modification de l'article 1<sup>er</sup> et de l'article 8 des statuts
- Convention d'occupation des locaux à la MIFE propriété de la communauté de communes Cœur de Bresse
- Présentation du plan d'actions 2014 de l'Office de Tourisme
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat mixte et l'EPIC
- Adoption du compte administratif 2013
- Adoption du compte de gestion 2013
- Affectation des résultats
- Vote du budget 2014
- Vote de la participation des communautés de communes
- Ingénierie 2014 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Participation à la protection sociale complémentaire des agents
- Approbation du cahier des charges pour l'évaluation finale des dispositifs financiers 2007-2013

#### *LE 24 FEVRIER 2014 – 18H00 :*

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 20 janvier 2014
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Validation du rapport d'activité 2013 du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne
- Présentation du compte rendu d'activité 2013 de l'EPIC Office de Tourisme
- Approbations des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2013 de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Demande de classement de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Autorisations exceptionnelles d'absence du personnel du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Validation de la charte graphique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Adhésion au centre de ressources national ETD

***(Elections municipales et communautaires 23 et 30 mars 2014 puis désignation des 36 représentants titulaires et 36 suppléants par les 6 communautés de communes : 14 avril et 12 mai pour Portes de la Bresse, 16 avril pour Bresse Revermont 71, 17 avril pour Cuiseaux Intercom', 18 avril pour canton de Pierre de Bresse, 22 avril pour Cœur de Bresse et 30 avril pour Saône Seille Sône)***

#### *LE 19 MAI 2014 – 17H30 :*

- Installation du comité syndical
- Election du Président sous la présidence du doyen d'âge
- Détermination du nombre des Vice-Présidents
- Elections des Vice-Présidents
- Détermination des autres membres du bureau
- Elections des autres membres du bureau
- Validation du compte-rendu du comité syndical du 24 février 2014

- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Délégations de pouvoir au Président et au bureau
- Indemnités de fonction au Président
- Indemnités de fonction aux Vice-Présidents
- Indemnisation des frais de mission des élus
- Indemnités de confection des documents budgétaires et de conseil au Comptable du Trésor M. Joël PRIN
- Désignation de la Commission d'Appel d'Offres
- Désignation des membres élus au sein du comité de direction de l'EPIC – Office de Tourisme
- Désignation des membres socioprofessionnels au sein du comité de direction de l'EPIC – Office de Tourisme
- Désignation des membres élus au sein du collège public du comité de programmation du Groupe d'Action Locale LEADER du Pays de la Bresse bourguignonne
- Adhésion à la convention cadre « missions facultatives » du centre de gestion de Saône-et-Loire
- Adhésion au régime de l'assurance chômage de l'UNEDIC
- Modification d'un poste inscrit au tableau des effectifs du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Création d'un régime indemnitaire ISS et PSR

***(Suite à l'arrêté préfectoral du 12 juin 2014, 4 représentants supplémentaires ont été nommés par les communautés de communes concernées soit 1 par Saône Seille Sâne le 19 juin et 3 par Cœur de Bresse le 25 juin)***

#### ***LE 30 JUIN 2014 – 17H30 :***

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 19 mai 2014
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Décision modificative n°1 du budget
- Présentation du diagnostic partagé et de l'état initial de l'environnement du Schéma de Cohérence Territoriale et lancement de la phase 2 pour la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

#### ***LE 15 SEPTEMBRE 2014 – 17H30 :***

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 30 juin 2014
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Présentation des premières préconisations 2014-2020 issues de l'évaluation finale 2007-2013
- Engagement dans l'appel à candidatures LEADER FEADeR 2014-2020 du Conseil Régional de Bourgogne sur la base d'une priorité régionale dominante

- Engagement dans la politique territoriale 2015-2020 du Conseil Régional de Bourgogne
- Soutien à la candidature de la commune de Cuiseaux éligible à l'appel à manifestation d'intérêt « Centres-bourgs » lancé par le gouvernement
- Adoption du règlement intérieur du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Indemnités de confection des documents budgétaires et de conseil au Comptable du Trésor M. Renaud POUCHERET
- Participation financière à la protection sociale des agents dans le cadre d'une adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée

#### *LE 20 OCTOBRE 2014 – 17H30 :*

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 15 septembre 2014
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Poursuite des actions en matière de santé à l'échelle de la Bresse bourguignonne suite à l'intervention de la délégation territoriale de l'ARS Bourgogne
- Validation du projet d'armature du dossier de candidature LEADER FEADeR 2014-2020 sur la transition écologique et énergétique
- Sollicitation du Fonds National de Prévention (FNP) pour l'élaboration du Document Unique du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (évaluation des risques professionnels)
- LEADER FEADeR 2007-2013 en cours de clôture en 2014 : modification d'un membre public du comité de programmation et demandes de subventions pour l'année 2015

#### *LE 17 NOVEMBRE 2014 – 17H30 :*

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 20 octobre 2014
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Validation de l'ébauche du graphe d'objectifs et des mesures opérationnelles du dossier de candidature LEADER FEADeR 2014-2020 sur la transition écologique et énergétique
- Désignation des membres socioprofessionnels du comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme

#### *LE 15 DECEMBRE 2014 – 17H30 :*

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 17 novembre 2014
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Présentation du plan d'actions 2015 de l'Office de Tourisme
- Approbation des budgets principal et annexe 2015 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Débat d'Orientation Budgétaire 2015
- Fin de la mission liée à l'évaluation finale 2007-2013 avec ses préconisations 2014-2020

- Validation définitive du dépôt de la candidature LEADER FEADeR 2014-2020 sur la transition énergétique
- Décision modificative n°2 du budget
- Durée d'amortissement des immobilisations pour le mobilier de bureau

---

## BUREAU SYNDICAL

---

Le Bureau s'est réuni à sept reprises,

### *LE 9 JANVIER 2014 – 17H00 :*

- Prise en compte passage de 48 membres titulaires à 36 pour le comité syndical suite à passage 9 à 6 communautés de communes
- Point de situation du personnel avec poste vacant suite au départ d'Oriane BARROIS lors du transfert des agents issus de l'association Saône-Bresse-Revermont (ex Pays)
- Préparation du comité syndical du 20 janvier 2014
- Point de situation démarche SCoT
- Gestion courriers et invitations reçus

### *LE 10 FEVRIER 2014 – 16H30 :*

- Préparation du comité syndical du 24 février 2014
- Point de situation Marché à Procédure adaptée « Evaluation finale 2007-2013 »
- Point de situation démarche SCoT
- Point de situation procédure recrutement chargé(e) de mission
- Gestion courriers et invitations reçus

### *LE 11 JUIN 2014 – 17H00 :*

- Installation du Bureau issu du comité syndical du 19 mai 2014
- Préparation du comité syndical du 30 juin 2014
- Point de situation recrutement chargé de mission suite aux auditions du 3 avril 2014
- Gestion courriers et invitations reçus

### *LE 8 SEPTEMBRE 2014 – 17H00 :*

- Accueil Nicolas SAUTEL chargé de mission
- Préparation du comité syndical du 15 septembre 2014
- Point de situation démarche SCoT dont procédure de recrutement d'un(e) chargé(e) de mission suite à la démission Marine CAUSSE et à auditions 30 juillet 2014
- Gestion courriers et invitations reçus
- Modification de l'horaire des réunions de Bureau afin de garantir la présence de 2 membres

### *LE 6 OCTOBRE 2014 – 16H00 :*

- Préparation du comité syndical du 20 octobre 2014
- Point de situation démarche SCoT dont nouvelle procédure de recrutement d'un(e) chargé(e) de mission suite au désistement du candidat sélectionné en juillet
- Gestion courriers et invitations reçus

- Réponses à des candidatures spontanées

#### LE 3 NOVEMBRE 2014 – 16H00 :

- Préparation du comité syndical du 17 novembre 2014
- Point de situation démarche SCoT dont procédure de recrutement d'un(e) chargé(e) de mission
- Gestion courriers et invitations reçus

#### LE 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2014 – 16H00 :

- Préparation du comité syndical du 15 décembre 2014
- Point de situation démarche SCoT dont recrutement d'une chargée de mission suite aux auditions du 21 novembre 2014
- Gestion courriers et invitations reçus

## LE PERSONNEL ET LES MOYENS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le transfert du personnel et du patrimoine (mobilier, site internet et fonds de roulement) de l'association Saône-Bresse-Revermont au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est devenu effectif suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013.

Le 20 janvier 2014, le comité syndical a validé la convention d'occupation des locaux à la MIFE propriété de la communauté de communes Cœur de Bresse.

Une procédure de recrutement a été mise en place pour un poste de chargé(e) de mission devenu vacant suite au départ d'Oriane BARROIS en décembre 2013.

Depuis le 19 mai 2014 (délibération n°2014-043), le tableau des effectifs du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est le suivant :

FONCTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM
<i>Emplois permanents à temps complet :</i>		
<i>Chef de projet</i>	<i>Attaché</i>	<i>Attaché principal</i>
<i>Urbaniste Chargé(e) de mission SCoT</i>	<i>Rédacteur / Technicien territorial</i>	<i>Attaché / Ingénieur territorial</i>
<i>Chargé(e) de mission</i>	<i>Rédacteur / Technicien territorial</i>	<i>Attaché / Ingénieur territorial</i>
<i>Chargé(e) de mission</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>Attaché</i>
<i>Emploi permanent à temps non complet :</i>		
<i>Gestionnaire</i>	<i>Adjoint administratif 2<sup>o</sup>classe</i>	<i>Rédacteur principal 1<sup>er</sup> classe</i>

Une procédure de recrutement a été mise en place pour le poste de chargé(e) de mission SCoT suite à la démission de Marine CAUSSE annoncée lors du comité syndical du 30 juin 2014. Suite au désistement du candidat sélectionné le 30 juillet 2014, une nouvelle procédure a été engagée avec la prise en compte d'un courrier de la communauté de communes Saône Seille Sâne sur la réforme de l'instruction du droit des sols.

Au 31 décembre 2014, les agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sont :

- Sébastien RAVET, chef de projet (CDI de droit public suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013)
- Dorothee DION, ingénieur principal, chargée de mission SCoT (prise de fonction le 16 février 2015 dans le cadre d'une mutation avec le Conseil Général de l'Ain)
- Nicolas SAUTEL, ingénieur territorial, chargé de mission (prise de fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2014 dans le cadre d'une mutation avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône Doubs)
- Jérémie MALLERY, chargé de mission (CDD de droit public suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013 puis renouvelé en février 2014)
- Anne-Marie VOISIN, gestionnaire (CDI de droit public suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013)

Au cours de l'année 2014, l'employeur a également pris les décisions suivantes :

- Participation à la protection sociale complémentaire des agents
- Autorisations exceptionnelles d'absence du personnel
- Adhésion à la convention cadre « missions facultatives » du centre de gestion de Saône-et-Loire (médecine préventive et élaboration du Document Unique)
- Adhésion au régime de l'assurance chômage de l'UNEDIC
- Création d'un régime indemnitaire ISS et PSR
- Participation financière à la protection sociale des agents dans le cadre d'une adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée
- Sollicitation du Fonds National de Prévention (FNP) pour l'élaboration du Document Unique du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (évaluation des risques professionnels)

Les réunions d'équipe sont hebdomadaires (généralement le lundi matin) ou, si besoin, bihebdomadaires (le mercredi matin lors de l'élaboration de la candidature LEADER).

## 2. FINANCES ET FISCALITÉ

### COMPTE ADMINISTRATIF

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	498 084,52	631 879,70	133 795,18
	Section d'investissement	68 464,12	98 823,79	30 359,67
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00	0,00
	Report en section d'investissement (001)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORT)</b>		<b>566 548,64</b>	<b>730 703,49</b>	

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014
<i>Dépenses</i>			
011 Charges courantes	1 690,75	5 449,20	57 343,73
012 Personnel	0,00	26 085,32	161 800,96
014 Atténuation de produits	58 461,70	62 245,19	61 904,03
65 Autres charges	165 000,00	171 000,00	207 820,40
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
042 Dotations aux amortissements	1 801,97	1801,98	9 215,40
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>226 954,42</b>	<b>266 581,69</b>	<b>498 084,52</b>
<i>Recettes</i>			
70 Produits de service	0,00	0,00	0,00
73 Impôts et taxes	58 461,70	62 245,19	61 904,03
74 Dotations et particip.	210 238,00	247 081,46	568 239,26
75 Autres produits	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	2 486,00	1 736,41
<b>TOTAL recettes</b>	<b>268 699,70</b>	<b>311 812,65</b>	<b>631 879,70</b>

Les recettes proviennent des participations des 6 communautés de communes membres, de la taxe de séjour, de l'Etat (acompte DGD SCoT ruraux + FNADT contrat de pays 2007-2013), du Conseil Régional (SCoT + contrat de pays 2007-2013), du Conseil Général (SCoT), du FEADER LEADER 2007-2013 et du fonds de roulement de l'association Saône-Bresse-Revermont. Les principales dépenses sont la subvention à l'EPIC-Office de Tourisme, le reversement de la taxe de séjour, les charges de personnel (SCoT + transfert des « agents du Pays ») et les charges courantes (locations et charges des bureaux à la MIFE, copieur, machine à affranchir, réseaux, achat et installation logiciel de comptabilité, etc..)

Section Investissement	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014
<i>Dépenses</i>			
20 Immobilisations incorporelles	-	40 402,68	62 974,20
21 Immobilisations corporelles	-	3 404,63	5 489,92
13 Subventions d'investissement reçues	-	2 486,00	-
<b>TOTAL dépenses</b>	-	<b>46 293,31</b>	<b>68 464,12</b>
<i>Recettes</i>			
10 Dotation fonds divers et réserves	-	-	39 238,39
13 Subventions investissement reçues	-	-	50 370,00
40 Amortissement des immobilisations	-	1 801,98	9 215,40
<b>TOTAL recettes</b>	-	<b>1 801,98</b>	<b>98 823,79</b>

En **section d'investissement**, les dépenses correspondent aux charges liées à l'élaboration des phases de diagnostic et de PADD du SCoT et à l'achat de mobilier de bureau ainsi que



du renouvellement du matériel informatique pour le personnel issu de l'association Saône-Bresse-Revermont. Les recettes proviennent du FCTVA, de l'affectation du résultat 2013, des versements des subventions du Conseil Régional (32 370) et du Conseil Général (18 000) pour l'élaboration du SCoT et des amortissements des immobilisations (SCoT + mobilier).

## PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Communautés de communes	Pop. Muni. 2014	Proposition par habitant en 2014 (tourisme)	Majoration statutaire (tourisme)	Sous-total compétence Tourisme	Proposition par habitant en 2014 (SCoT)	Sous-total compétence SCoT	Proposition par habitant en 2014 (dvpt local)	Sous-total compétence dvpt local	Participation 2014
Coeur de Bresse	20 997	2,90	5 517,00	66 408,30	1,00	20 997,00	1,06	22 256,82	<b>109 662,12</b>
Saône Seille Sâne	13 310	2,90	4 166,00	42 765,00	1,00	13 310,00	1,06	14 108,60	<b>70 183,60</b>
Bresse Revermont 71	9 694	2,90		28 112,60	1,00	9 694,00	1,06	10 275,64	<b>48 082,24</b>
Portes de la Bresse	9 020	2,90		26 158,00	1,00	9 020,00	1,06	9 561,20	<b>44 739,20</b>
Cuisseaux Intercom	6 771	2,90		19 635,90	1,00	6 771,00	1,06	7 177,26	<b>33 584,16</b>
canton de Pierre-de-Bresse	6 471	2,90		18 765,90	1,00	6 471,00	1,06	6 859,26	<b>32 096,16</b>
	<b>66 263</b>			<b>201 845,70</b>		<b>66 263,00</b>		<b>70 238,78</b>	<b>338 347,48</b>

En 2014, la part de la participation pour la compétence « Tourisme » est de 2,90 euros par habitant contre 2,31 en 2013. Une majoration est appliquée aux communautés de communes Cœur de Bresse (5 517 euros contre 12 383 en 2013 pour l'ex communauté de communes du canton de Louhans) et Saône Seille Sâne (4 166 euros contre 6 896 en 2013 pour l'ex communauté de communes Saône et Seille) tel qu'indiqué dans les statuts du Syndicat mixte. Conformément à l'accord initial, 2014 est la dernière année d'activation de cette majoration statutaire d'où l'augmentation de la participation par habitant.

La part de la participation pour la compétence « SCoT » est de 1 euro par habitant contre 50 centimes en 2013. Il s'agit de prendre en compte la montée en puissance de ce dispositif.

Suite au transfert effectif des compétences et du personnel de l'association Saône-Bresse-Revermont (ex Pays) au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la nouvelle part « développement local » des communautés de communes est de 1,06 euros (identique à ce que le Pays associatif a appliqué entre 2005 et 2013).

## TAXE DE SÉJOUR RÉCOLTÉE EN 2014

---

<u>Communautés de communes</u>	<u>Taxe de séjour récoltée</u>	<u>Pourcentage de la taxe de séjour totale</u>
Cœur de Bresse	19 678,13	31,79
Saône Seille Sâne	8 700,60	14,05
Bresse Revermont 71	6 686,80	10,81
Portes de la Bresse	1 394,50	2,25
Cuiseaux Intercom'	18 128,94	29,28
Canton de Pierre-de-Bresse	7 315,06	11,82
<b>TOTAL</b>	<b>61 904,03</b>	<b>100%</b>

### 3. LES ACTIONS MENÉES EN 2014

---

#### TOURISME

---

La compétence tourisme est confiée à l'**Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne** **successivement présidé en 2014 par M. Jean-Jacques HAYNE puis M. Frédéric BOUCHET, dirigé par Mme Mélodie VINCENT-JANNIN et basé place Saint Jean à LOUHANS.**

Le Syndicat Mixte a instauré la taxe de séjour sur le territoire du Pays le 1<sup>er</sup> juillet 2010. **En 2014, celle-ci s'est élevée à 61 904,03 euros** contre 62 245,19 en 2013. Cette différence de 341,16 euros est essentiellement due à la fermeture d'un établissement avec la perte d'environ 1 300 euros versés en 2013 qui n'a pas été intégralement compensée par les autres hébergeurs en 2014. Cette taxe est entièrement reversée à l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne et s'ajoute à la subvention de fonctionnement versée par le Syndicat Mixte qui, en 2014, s'est élevée à 205 000 euros.

**Conformément au Code du Tourisme**, le comité syndical a délibéré ou a pris acte des points suivants en 2014 :

- Présentation du plan d'actions 2014 de l'Office de Tourisme (20 janvier)
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat mixte et l'EPIC (20 janvier)
- Approbations des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2013 de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne (24 février)
- Présentation du compte rendu d'activité 2013 de l'EPIC Office de Tourisme (24 février)
- Demande de classement de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne (février 2014 et obtenu par arrêté préfectoral du 13 mai 2014)
- Désignation des membres élus au sein du comité de direction de l'EPIC – Office de Tourisme (19 mai)
- Désignation des membres socioprofessionnels au sein du comité de direction de l'EPIC – Office de Tourisme (19 mai)
- Désignation des membres socioprofessionnels du comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme (17 novembre suite à la démission d'un membre)

- Présentation du plan d'actions 2015 de l'Office de Tourisme (15 décembre)
- Approbation des budgets principal et annexe 2015 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne (15 décembre)

En outre, le projet commun de **contrat de canal de la Seille navigable** proposé par le Conseil régional de Bourgogne a fait l'objet d'informations régulières en 2014 notamment au cours des réunions du comité syndical et de nouveaux échanges avec les communes riveraines (courrier du 15 octobre). Son élaboration est prévue à partir de janvier 2015.

Au 31 décembre 2014, **les 10 élus du Syndicat mixte membres du comité de direction** sont Jocelyne MICHELIN, Françoise JACQUARD, Jocelyne EUVRARD, Christine BOURGEOIS, Claudette JAILLET, Anthony VADOT, Frédéric BOUCHET, Stéphane BESSON, Nadine MOREY et Stéphane GROS ; **les 9 membres socioprofessionnels, nommés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne** sont Yvan LAMBERT, Dominique TAVERNIER, David PAGEAUT, Martin HARTMAN, Joseph ENTREMONT, Marie-Rose COULON, Didier DECHAMP, Michel DEBOST et Pierre CHARLIN.

## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

---

### LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

---

#### RAPPEL

Pour rappel, le Syndicat mixte est devenu compétent en matière de SCoT le 16 octobre 2012, l'arrêté de périmètre a été publié le 24 octobre 2012 et le comité syndical a prescrit l'élaboration du SCoT par délibération le 26 novembre 2012.

Suite au recrutement d'une urbaniste chargée de mission SCoT en mars 2013, l'appel d'offre pour l'élaboration du SCoT de la Bresse bourguignonne a été publié le 1<sup>er</sup> juin 2013. Le Syndicat mixte a reçu 8 offres qui ont fait l'objet d'une analyse technique. 3 candidats ont été retenus et auditionnés par la commission d'appel d'offres. La commission a finalement retenu l'offre du **groupement de bureau d'études CITADIA / Even / Aire Publique / AdDen Avocats** qui a débuté ses travaux en septembre 2013 avec le **calendrier prévisionnel suivant** :

- **1<sup>ère</sup> étape - l'élaboration du diagnostic** de territoire et de l'état initial de l'environnement. Ce travail permet de définir les enjeux du territoire et des scénarios d'aménagement. L'objectif fixé était de valider cette étape avant les élections municipales de mars 2014.
- **2<sup>ème</sup> étape - l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. C'est le projet politique et stratégique du territoire. (2<sup>ème</sup> semestre 2014)
- **3<sup>ème</sup> étape - l'élaboration du Document d'Orientations et de d'Objectifs (DOO)**. C'est le document opposable et règlementaire du SCOT. (1<sup>er</sup> semestre 2015)
- **L'évaluation environnementale et la concertation** sont menées tout au long du projet.

Hormis les communautés de communes, les cofinanceurs de l'élaboration de ce SCoT sont :

- L'Etat à hauteur de 130 000 euros dans le cadre de l'appel à projets SCoT ruraux avec trois versements effectués fin 2012 (43 000 euros reportés au budget 2013), fin

2013 (43 000 euros reportés au budget 2014) et fin 2014 (44 000 euros reportés au budget 2015)

- Le Conseil Régional de Bourgogne à hauteur de 84 780 euros dans le cadre du contrat de pays 2007-2013 avec un versement de 32 370 euros en 2014
- Et le Conseil Général de Saône-et-Loire à hauteur de 45 000 euros avec un versement de 18 000 euros en 2014

Les paiements effectués en 2014 sont :

- 39 324 euros pour CITADIA conseil (urbanisme)
- 15 432 euros pour EVEN conseil (environnement)
- 8 218,20 euros pour Aire Publique (communication concertation)

### *DIAGNOSTIC PARTAGE ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT*

Suite au démarrage effectué entre septembre et décembre 2013 avec une réunion des Maires, une réunion partenariale, des entretiens stratégiques avec chacune des 9 communautés de communes (avant passage à 6), 1 comité technique et 3 ateliers thématiques, **la 1<sup>ère</sup> étape d'élaboration consacrée à l'élaboration du diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement a fait l'objet de nouvelles réunions en 2014 avec :**

- Un comité technique le **3 février**
- Un comité de pilotage le **11 février**
- Un comité technique « élargi » spécifique à la trame verte et bleue le **26 février**

Suite aux élections municipales et communautaires du 23 et du 30 mars et à l'installation du comité syndical le 19 mai et à la transmission par la DDT71 de son « porté à connaissance », la démarche s'est poursuivie avec :

- Une conférence partenariale le **20 mai**
- La présentation en communauté de communes Saône Seille Sâne le **28 mai**
- La présentation en communauté de communes Cuiseaux Intercom' le **5 juin**
- La présentation en communauté de communes Cœur de Bresse le **10 juin**
- La présentation en communauté de communes Bresse Revermont 71 le **19 juin**
- La présentation en communauté de communes Portes de la Bresse le **23 juin**
- La présentation en communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse le **24 juin**
- **Un comité syndical le 30 juin**

Lors de cette dernière réunion, les élus ont, **à l'unanimité,**

- Validé le document « diagnostic territorial et état initial de l'environnement » dans sa version amendée (lors du présent comité syndical)
- Pris acte que ce document pourra évoluer et être mis à jour jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT
- Engagé la phase 2 du projet pour la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

A l'issue de cette phase, 4 panneaux SCoT (roll-up) ont été conçus en juillet - août puis livrés en septembre et une lettre d'informations a été élaborée par le prestataire. En outre, les pages SCoT du site Internet <http://www.pays-bresse-bourguignonne.com> ont été régulièrement actualisées avec la mise en ligne des documents.

La réunion publique et le forum Inter SCoT initialement prévus lors de cette première phase ont été reportés afin d'avoir plus d'éléments stratégiques à présenter.

### *PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)*

En 2014, l'**élaboration du PADD** a fait l'objet des réunions suivantes :

- 3 comités techniques le **2 septembre, le 7 octobre et le 7 novembre** en présence des agents de l'Etat (DDT 71 arrondissement Est et DREAL Bourgogne) et des représentants des 6 communautés de communes
- 1 séminaire prospectif le **15 octobre** avec une importante mobilisation locale (plus de 180 participants et au moins 65 communes représentées sur les 88 concernées)
- 1 comité de pilotage de validation le **1<sup>er</sup> décembre** en présence des présidents des communautés de communes et des membres du Bureau du Syndicat Mixte
- 1 conférence partenariale le **11 décembre**
- La présentation en communauté de communes Saône Seille Sâne le **16 décembre**

Au 31 décembre, des présentations étaient programmées dans chacune des 5 autres communautés de communes en janvier 2015 afin de pouvoir effectuer, lors d'un comité syndical prévu en février 2015, le débat défini par l'article L. 122-7 du Code de l'Urbanisme.

### *RESEAUX*

Le Syndicat mixte participe au « **réseau SCOT et PLUi** » piloté par la DDT 71. Il permet de réunir les référents techniques SCOT du département de Saône et Loire et d'échanger sur l'avancement de chaque projet, les objectifs, difficultés rencontrées, etc. Deux journées d'échanges ont lieu en 2014 :

- 1<sup>er</sup> avril : actualité réglementaire (Loi ALUR et planification urbaine, Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et la CDCEA), SCoT et habitat, Plan Départemental de l'habitat, etc.
- 8 décembre : nouveau cadre d'intervention de la DDT, actualité réglementaire (Loi Pinel), revalorisation des espaces fonciers, prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme, etc.

En outre, la DREAL Bourgogne a organisé deux « **Club PLUi** » qui ont eu lieu le 26 juin et le 11 décembre.

### *AUTRES REUNIONS*

Le Syndicat mixte a été informé de la **révision du SCoT Bourg Bresse Revermont** et de celui du Lédonien. Il a participé au **comité technique départemental « Habiter Mieux »** qui s'est réuni le 20 mars, le 3 octobre et le 8 décembre (participation de Daniel BERTIN pour cette dernière). En outre, Françoise JACQUARD, vice-présidente, a représenté le Syndicat mixte lors du la **Commission Départementale d'Aménagement Commerciale (CDAC)** du 18 septembre avec l'extension d'un supermarché à Cuisery (avis favorable de la CDAC).

D'autres réunions ont eu lieu pour le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**, le **contrat de rivière Seille** (24 février), la création d'un **Etablissement Public Foncier Régional** (6 juin), **GéoBourgogne** (26 juin), **Natura 2000** (2 décembre).

## SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX

Par un courrier daté du **29 mai**, le Syndicat Mixte a transmis aux 88 communes avec copie aux 6 EPCI une note d'informations concernant les impacts de **loi ALUR du 24 mars 2014** sur la planification urbaine en Bresse bourguignonne.

Ce courrier rappelait également le rôle du Syndicat Mixte (ci-contre) et demandait à chaque commune de renseigner une fiche d'informations et, le cas échéant, de transmettre son PLU, son POS ou sa carte communale. **Au 31 décembre 2014, 57 communes ont répondu.**

### **Le rôle du Syndicat mixte porteur de SCOT dans le Code de l'urbanisme :**

- Le Syndicat mixte est associé à l'élaboration des PLU (Personne Publique Associée)
- Le PLU doit être compatible avec le SCOT
- La délibération de prescription du PLU est notifiée au Syndicat mixte
- Le Syndicat mixte est consulté à sa demande pendant l'élaboration du PLU
- Le projet de PLU arrêté est soumis pour avis au Syndicat mixte
- Le projet de modification du PLU est notifié au Syndicat mixte

Au démarrage de l'élaboration du SCOT en 2013,

- 42 communes n'ont aucun document d'urbanisme dont,
  - o 8 cartes communales en cours d'élaboration
  - o 4 PLU en cours d'élaboration
- 26 communes sont dotées d'une carte communale dont,
  - o 1 PLU en cours d'élaboration
- 11 communes ont un POS dont,
  - o 3 POS en cours de révision (élaboration PLU)
- 9 communes ont un PLU

En 2014, 3 nouveaux PLU sont devenus exécutoires :

- **Sornay** : le comité syndical avait émis un avis favorable au projet de PLU (délibération du 13 mai 2013)
- **Savigny en Revermont** : le comité syndical avait émis un avis favorable au projet de PLU (délibération du 9 juillet 2013)
- **Romenay** : le Syndicat mixte avait été associé à la fin de la procédure (réunion PPA arrêt du projet) et avait émis un avis favorable avec remarques au projet de PLU (délibération du 9 décembre 2013). Le bilan de l'enquête publique a été présenté le 2 juin.

**Pour le PLU de Dommartin-les-Cuisseaux**, comme en 2013, le Syndicat mixte a été associé au cours de l'élaboration (zonage, OAP, règlement) avec de nouvelles réunions qui ont eu lieu le 2 juin, le 25 août, le 29 septembre, le 29 octobre et le 28 novembre.

Le Syndicat Mixte a également été associé à la **révision allégée** du PLU de **Saint-Germain-du-Plain** avec des réunions qui ont eu lieu le 11 juin et le 28 novembre.

En 2014, les communes de **Montret, Lessard-en-Bresse et Cuisery** ont transmis les documents de **modification simplifiée** de leur PLU.

Le Syndicat Mixte était présent le 5 novembre à l'Abergement-Sainte-Colombe lors de la réunion sur le projet de **prise de compétence PLUi par la communauté de communes Les Portes de la Bresse** (devenue effective en 2015).

## DEVELOPPEMENT LOCAL

---

**Arrêté préfectoral du 3 décembre 2013 relatif à la prise de compétence auparavant assumée par l'Association Saône Bresse Revermont et la reconnaissance de l'existence d'un Conseil de développement (avec transfert effectif du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2014).**

---

### LA DISSOLUTION DEFINITIVE DE L'ASSOCIATION SAÔNE BRESSE REVERMONT

---

Suite à son assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2013 qui a validé la « pérennisation du Pays par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne avec la prise en charge, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2014, des missions et du personnel de l'association Saône-Bresse-Revermont appelée à être dissoute une fois le transfert réalisé » puis de l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013, **l'association Saône-Bresse-Revermont a été définitivement dissoute lors de son ultime assemblée générale qui a eu lieu le 16 juin** avec l'ordre du jour suivant :

- Validation des procès-verbaux des assemblées générales extraordinaire et annuelle du 1<sup>er</sup> juillet 2013
- Décision de dissolution définitive après les validations du rapport moral du Président, du rapport d'activités de l'année 2013 et des comptes de l'exercice 2013
- Décision de liquidation après la nomination de deux liquidateurs et la validation des comptes de clôture
- Décision de fermeture du compte courant

**Cette dissolution a été publiée au Journal Officiel du 12 juillet.**

Suite au transfert du fonds de roulement de 101 247,78 euros sur le compte du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, **le compte courant de l'association Saône Bresse Revermont a été clôturé le 8 octobre.**

Pour mémoire, l'association Saône-Bresse-Revermont, créée en 2000, a été successivement présidée par **Philippe ROUTHIER** (2000 à 2004), **Pascal MADDIN** (2004 à 2006) et **Alain CORDIER** (2006 à 2013). Elle a été la structure porteuse du Pays de la Bresse bourguignonne depuis l'arrêté de reconnaissance du périmètre définitif du 19 juillet 2004 jusqu'à celui du 3 décembre 2013 avec **la prise de compétence par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.**

---

### LA CLOTURE DEFINITIVE DU CONTRAT DE PAYS 2007-2013

---

A la demande des financeurs, Etat et Conseil Régional de Bourgogne, **le contrat de pays 2007-2013 a été prolongé d'un an en 2014.** Lors d'un Comité Local d'Examen des Projets (CLEP) qui a eu lieu le 3 juillet, **11 dossiers ont été examinés pour être cofinancés par l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) :**

- Formations par la Coordination Gériatologique de la Bresse bourguignonne
- Poste de développeur territorial à Bresse Initiative
- Poste de directeur à l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Fonctionnement annuel de la Mission Mobilité
- Poste de Chargé de mission septembre 2014 à septembre 2015 au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

- Evaluation finale des dispositifs 2007-2013 portée par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Dynamisation et promotion de la filière par le Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse
- AOC – AOP de la crème et du beurre de Bresse par le Syndicat de promotion
- BiEAUdiversité par le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement de la Bresse du Jura
- Animations collectives au Centre Social et Culturel du Comité Bressan
- Artistes en campagne par l'Association des Anciens Elèves de Frangy en Bresse

Suite à cet examen, les **11 arrêtés attributifs ont été signés par M. le Préfet de Saône-et-Loire et la totalité du FNADT encore disponible a ainsi été utilisée (115 080 euros).**

En outre, pour des dossiers validés en 2013 par le Pays associatif, **des subventions ont été accordées en 2014 par le Conseil Régional de Bourgogne à hauteur de 176 583 euros :**

- Outils de promotion 2014 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Fonctionnement annuel de la mission mobilité
- Festival Europopcorn juin 2014
- Ingénierie 2014 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Evaluation finale des dispositifs 2007-2013

Sur les 3 107 080 euros attribués par le Conseil Régional sur la période 2007-2014, un reliquat de 64 000 euros **exclusivement disponible pour des dépenses d'investissement concernant des types de projets précis** (zones d'activités économiques, documents d'urbanisme et magasins de producteurs) n'a pas été utilisé malgré des courriers envoyés et annonces effectuées jusqu'en septembre (date limite de réception des dossiers complets pour les services régionaux).

---

### LA FIN DE PROGRAMMATION DU LEADER FEADER 2007-2013

---

**En 2014, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a assuré une assistance technique auprès du Groupe d'Action Locale présidé par Denis LAMARD, dont 2 Equivalents Temps Plein répartis sur 4 agents, pour la mise en œuvre du programme européen LEADER « Valorisation économique et préservation patrimoniale des ressources locales » financé par le FEADeR 2007-2013.**

Pour ce faire, les 3 comités de programmation (22 membres dont 11 élus et 11 représentants privés) qui ont eu lieu le 18 février, le 9 juillet et le 4 décembre ont permis de programmer **19 opérations avec la mobilisation du FEADeR 2007-2013 à hauteur de 565 000 euros :**

- Présence à des salons touristiques pour l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Installation d'un Point Information Tourisme à Romenay
- Création de balades vertes à Vincelles (phase 1 et phase 2)
- Valorisation de 4 lavoirs à Simandre dans le cadre de la création d'un circuit de découverte et d'interprétation
- Réalisation d'un tronçon de Voie Verte entre Louhans et Branges par le Conseil Général de Saône-et-Loire
- Elaboration d'un annuaire des artisans signataires de la charte de l'architecture bressane par le CAUE de Saône-et-Loire



- Spectacle « K-banes de Bresse » par La Grange Rouge
- 2<sup>ème</sup> Biennale de peinture et de sculpture à Cuiseaux
- Saison culturelle à Cuisery
- Actions en Bresse bourguignonne de l'Espace Info Energie du CAUE de Saône-et-Loire
- Restauration d'une mare communale à Ormes
- Projet d'installation d'un point de vente ambulancier de produits locaux sur les territoires du Chalonnais et de la Bresse bourguignonne par ACTIVE
- Tournée sur les 3 Bresse « TV en campagne » par Bresseurs d'R
- Et les 5 portées par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (gestion 2014, animation 2014, évaluation finale 2007-2013, gestion 2015 et animation 2015).

En Bourgogne, **les dates de clôture de ce LEADER FEADeR 2007-2013** sont :

- **Fin 2014** pour les ultimes programmations
- **Avril 2015** pour les ultimes engagements
- **Juin 2015** pour les ultimes demandes de paiements (sauf pour l'ingénierie liée au GAL avec un prolongement jusqu'en novembre 2015)
- **Décembre 2015** pour la clôture comptable de l'Agence de Services et de Paiement

**Au 31 décembre 2014, l'enveloppe financière de 1 558 668 euros, dont la dotation complémentaire de 100 000 euros accordée en septembre, était intégralement programmée.**

**389 000 euros ont été versés en 2014 aux bénéficiaires** par l'ASP après vérifications des justificatifs des dépenses par la gestionnaire et les services de la DRAAF Bourgogne et/ou de la DDT de Saône-et-Loire. Des **visites sur place** sont également obligatoires afin de **vérifier la conformité des opérations d'investissement.**

L'assemblée générale annuelle du GAL a également eu lieu le 16 juin pour la présentation du rapport d'exécution 2013, l'évaluation finale et la clôture du LEADER 2007-2013.

---

### L'EVALUATION FINALE DES DISPOSITIFS 2007-2013

---

Suite à la **validation d'un cahier des charges le 20 janvier** et à un **Marché à Procédure Adaptée** avec 8 offres examinées le 4 mars et **3 auditions effectuées le 27 mars**, le **groupement « Estelle FLOIRAC – Pluricité – Aster Europe Conseil »** a été recruté en avril par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne **pour l'évaluation finale des dispositifs 2007-2013 avec préconisations pour le 2014-2020.**

Cette mission externe a permis d'analyser les **142 projets validés au titre du contrat de pays 2007-2013 pour un coût total définitif de 22,3 millions d'euros investis sur le territoire** et les **81 opérations programmées au titre du LEADER FEADeR 2007-2013 avec un coût total d'environ 4 millions d'euros.**

Conformément au cahier des charges :

- des **entretiens** ont eu lieu avec les techniciens, les décideurs, les bénéficiaires, les financeurs, les partenaires et chacune des 6 communautés de communes
- le **comité de suivi** de cette évaluation finale a été réuni 3 fois : le 9 juillet, le 13 octobre et le 11 décembre. Il regroupait des représentants du Pays (dont le président de l'ex

- Association Saône Bresse Revermont), du Conseil de développement (membres du Bureau), du GAL 2007-2013, des financeurs et des partenaires concernés
- des **interventions des consultants**, Estelle FLOIRAC et/ou Delphine PAUMELLE, ont eu lieu en comité de programmation du 9 juillet, en comité syndical du 15 septembre et en Conseil de développement du 13 octobre.

Cette mission a été cofinancée par l'Etat et le Conseil Régional de Bourgogne au titre du contrat de pays 2007-2013 et du FEADeR 2007-2013 au titre du LEADER. Le rendu final de 170 pages est consultable dans les locaux et sur le site Internet du Pays.

---

## LA CANDIDATURE LEADER FEADER 2014-2020

---

**L'appel à candidatures LEADER FEADeR 2014-2020 validé le 30 juin par les élus régionaux** réunis en séance plénière à Dijon a été diffusé dès le 9 juillet aux membres privés et publics du Conseil de développement. Le courrier du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, transmis par Evelyne GROS alors Présidente par intérim, précisait que **le Conseil Régional de Bourgogne accordait seulement 2 mois pour choisir entre les deux priorités suivantes :**

- **Accueil de nouvelles activités et de nouveaux actifs**
- **Transition écologique et énergétique**

Après ce premier envoi, tous les membres privés et publics du Conseil de développement ont été régulièrement sollicités directement par le Syndicat Mixte :

- le 22 septembre pour l'identification d'opérations éligibles à la **transition énergétique comme dominante choisie** et la **composition du futur comité de programmation** (suite à comité syndical du 15 septembre)
- le 23 octobre pour **l'armature de la candidature** et les documents disponibles sur l'extranet des territoires bourguignons [www.territoires-bourgogne.fr](http://www.territoires-bourgogne.fr) (suite à comité syndical du 20 octobre)
- le 18 novembre pour **l'avancée des travaux** et un rappel concernant la composition du futur comité de programmation et la rencontre du 4 décembre avec les représentants du Conseil Régional et du **consultant Energies Demain** (suite à comité syndical du 17 novembre)
- et le 17 décembre pour la **confirmation du dépôt du dossier de candidature réceptionné le 15 décembre par le Conseil Régional de Bourgogne** (suite à comité syndical du 15 décembre)

**60 personnes étaient présentes à la rencontre du 4 décembre** avec les représentants du Conseil Régional de Bourgogne et du consultant Energies Demain.

**Le dossier de candidature du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, intitulé « Entrer dans la transition énergétique »,** sera instruit début 2015 par le Conseil Régional de Bourgogne qui prévoyait également d'auditionner les candidats.

En cas de sélection de la candidature, **une complémentarité sera recherchée avec le futur contrat territorial** dont le règlement d'intervention était inscrit à la séance plénière des élus régionaux le 12 janvier 2015 (suite à l'adoption du règlement cadre le 30 juin).

---

## LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

---

« Conformément à la législation en vigueur, le Syndicat mixte veillera au fonctionnement et à la mobilisation du Conseil de développement qui représente et organise, sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels, acteurs associatifs et habitants » (article 15 des statuts du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne modifiés par l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013).

En 2014, les réunions du Conseil de développement, **successivement présidées par Denis LAMARD** jusqu'à l'installation du comité syndical le 19 mai **puis par Evelyne GROS** (par intérim en tant que 1<sup>ère</sup> vice-présidente), ont été les suivantes :

Instance	Date	Principaux sujets à l'ordre du jour
A.G. extraordinaire	13 octobre	Modifications des statuts
A.G. ordinaire		Rapport moral et d'activités 2013 Renouvellement 2014-2017
Séance plénière		Présentation de l'évaluation finale 2007-2013 avec préconisations 2014-2020 (candidature LEADER)
Conseil d'Administration	29 janvier	Bilan 2013 Activités et échéances 2014 Partenariat avec Syndicat Mixte (Pays)
	18 novembre	Installation et élections reportées faute de quorum Point candidature LEADER 2014-2020
	3 décembre	Installation C.A. 2014-2017 issu A.G. 13 octobre Elections 7 membres du Bureau 2014-2017 Composition Conseil de développement Informations candidature LEADER dont 4 décembre
Bureau	1 <sup>er</sup> juillet	Installation présidence par intérim suite à annonce lors de l'A.G. SBR+GAL du 16 juin 2014 Préparation renouvellement 2014-2017
	23 septembre	Préparation A.G. 13 octobre Informations appel à candidatures LEADER

Suite à un problème de quorum le 18 novembre, le nouveau Conseil d'Administration, composé de 18 membres privés et de 9 membres publics a été finalement installé le 3 décembre. Au cours de cette réunion, le nouveau Bureau a été renouvelé avec :

- **Denis JUHE**, sous collège agriculture, **Président**
- **Éric MICHOUX**, sous collège institutions et organisations syndicales, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- **Alain CORDIER**, élu, 2<sup>ème</sup> Vice-Président
- **Marie-Lise MICHELIN**, sous-collège social, Trésorière
- **Martine CHEVALLIER**, élue, Trésorière adjointe
- **Jacques POULIN**, sous collège industries, Secrétaire
- **Emmanuel GARCIA-PIQUERAS**, sous collège commerces et services, Secrétaire adjoint

---

## AUTRES DOSSIERS

---

**Pour l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)** par le Conseil Régional de Bourgogne, le Syndicat Mixte a participé à l'atelier du 23 janvier réservé à la Bresse bourguignonne, le Mâconnais et le Charolais-Brionnais (appelé « sud Saône-et-Loire ») et à la présentation aux territoires le 16 juin pendant la phase de concertation qui a eu lieu entre mi-mai et fin août. A ce titre, le Syndicat Mixte

a écrit le 31 juillet au Conseil Régional qui lui a répondu le 2 octobre. Adopté par les élus régionaux le 24 novembre, le SRADDT est disponible sur <http://www.region-bourgogne.fr/Le-SRADDT-un-outil-strategique-pour-l-amenagement-et-le-developpement-durable-du-territoire,608,8466>

**Concernant les fonds européens 2014-2020**, il y a eu le groupe de travail « territoires ruraux » le 7 janvier (+ réunion annuelle des GAL LEADER FEADeR 2007-2013 l'après-midi), l'Instance Régionale de Concertation FEDER-FSE-FEADER le 24 janvier et l'Instance Régionale de Concertation FEADER le 5 décembre pour la nouvelle version du Programme de Développement Rural à soumettre à la Commission Européenne (le Programme Opérationnel FEDER FSE étant quant à lui approuvé). **Pour la période 2014-2020, le Conseil Régional va gérer les 3 fonds européens pour un montant de 776 millions d'euros en Bourgogne** ; toutes les informations sont disponibles sur <http://www.europe-bourgogne.eu>.

Les services du Syndicat Mixte ont également assisté aux réunions régionales du **comité technique de l'étude sur les typologies et les solutions techniques de rénovation pour les maisons individuelles en Bourgogne** qui ont eu lieu le 4 juillet, le 16 septembre et le 19 décembre.

Nadine MOREY, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, a assisté à la présentation de la démarche **du projet territorial des solidarités Chalon-sur-Saône / Louhans du Conseil Général de Saône-et-Loire** le 27 novembre à Saint-Germain-du-Plain. En décembre, une nouvelle réunion était programmée le 15 janvier 2015.

Le Syndicat Mixte était représenté lors **d'autres réunions locales** dont celles du comité de pilotage de la Mission Mobilité et lors de la journée « *Le bocage bressan, un patrimoine qui a de l'avenir* » du 3 octobre à Saint-Usuge.

---

## COMMUNICATION

---

Retrouvez les actualités du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sur :  
<http://www.pays-bresse-bourguignonne.com>

